Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 074-267402444-20250311-DCCAS2025031104-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLEIRY

CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

11 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 13
Date de la convocation : 17 février 2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mmes Hélène ANSELME, Christine NICOLET-DIT-FELIX, Adjointes, Mmes Renée RICHARD, Elisabeth DEAL, Alexandra DALLIERE, Conseillères Municipales, Mmes Danielle MANIGAND, Giovanna VANDONI, Mrs Claude LEPERS, Olivier MAZILLE et Raphaël MAHOT, Membres Extérieurs.

POUVOIRS : Mme Elodie POIRIER à M. Claude LEPERS, Mme Bernadette JACQUEMOUD à Mme Danielle MANIGAND.

ABSENTES : Mme Laurence OHEIX

Mme Renée RICHARD a été élue secrétaire de séance.

DCCAS20250311- 04

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, expose qu'il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter le budget primitif 2025 joint en annexe, de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
- Dépenses : 44 050.00 €
- Recettes : 44 050.00 € (dont excédent reporté : 7 780.75 €) ;

Entendu cet exposé, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 tel qu'annexé à la présente délibération.
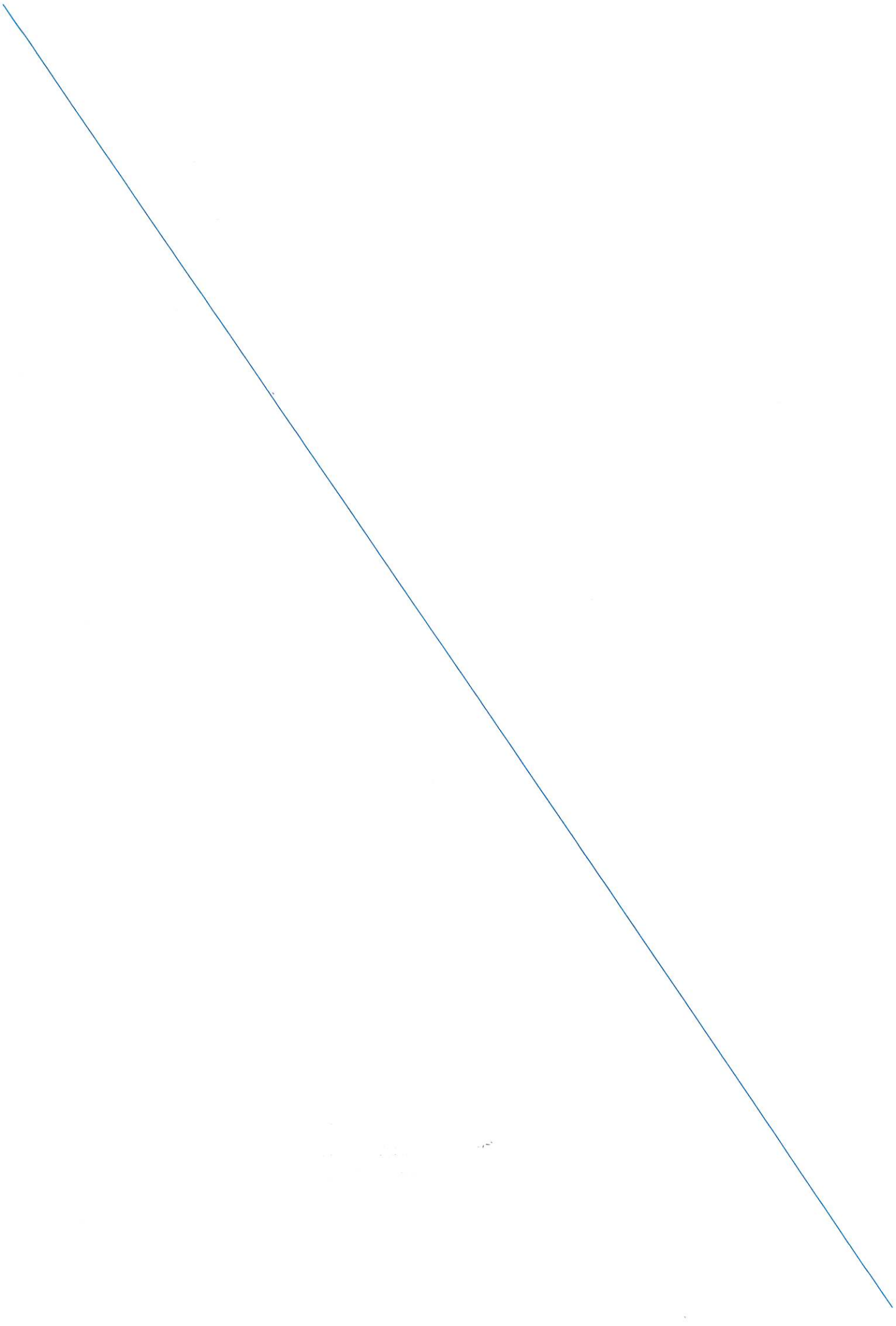
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS,
Alban MAGNIN.